



Agence du revenu  
du Canada

Canada Revenue  
Agency

**Agence du revenu du Canada**

# **TED pour les professionnels de l'impôt**

Dans cette publication, le nom « Agence du revenu du Canada » et l'acronyme « ARC » désignent l'Agence des douanes et du revenu du Canada. Cette appellation reflète les récents changements apportés à la structure de l'Agence.

Dans cette brochure, toutes les expressions désignant des personnes visent à la fois les hommes et les femmes.

The English version of this pamphlet is called *EFILE for Tax Professionals*.

## Répondre aux besoins des Canadiens

L'Agence du revenu du Canada (ARC) participe activement à l'initiative Gouvernement en direct, qui vise à faire en sorte que le gouvernement du Canada devienne le gouvernement le plus branché au monde. L'ARC a donc entrepris un ambitieux programme d'amélioration du service, notamment en permettant aux particuliers et aux professionnels de l'impôt de produire des déclarations de revenus et de prestations ainsi que des déclarations de revenus des sociétés par Internet. L'ARC améliore constamment ses services en ligne, particulièrement pour les professionnels de l'impôt qui utilisent la TED.

## Qu'est-ce que la TED?

La TED est un moyen de transmission des déclarations sur le Web moderne, économique et GRATUIT offert aux spécialistes en déclarations. La TED est conçue tout spécialement pour répondre aux exigences croissantes des professionnels de l'impôt canadiens qui préfèrent soumettre les déclarations T1 (particuliers) ou T2 (sociétés) de leurs clients de façon commode et efficace.

## Plus de pouvoirs et de privilèges

La TED de l'ARC est également le service de transmission des déclarations qui offre le plus de possibilités. Une fois que l'utilisateur y est autorisé (lisez les critères d'admissibilité ci-dessous), il accède à certaines fonctions de transmission qui ne sont offertes à personne d'autre. Par exemple, l'utilisateur de la TED peut mettre à jour les renseignements sur l'adresse et le dépôt direct.

## Autres avantages d'utiliser la TED

- **Économie de temps et d'argent** – Aucun besoin d'imprimer, de rassembler ni de poster les déclarations et les formulaires papier.
- **Traitement plus rapide** – C'est le moyen le plus rapide d'envoyer les remboursements à vos clients. La plupart des déclarations produites par voie électronique sont traitées en huit jours ouvrables.
- **Plus grande exactitude** – Les risques d'erreur sont plus faibles parce que nous ne traitons que ce que vous nous envoyez. Vous contrôlez l'entrée des données.
- **Confirmation instantanée** – Après avoir vérifié les données et les calculs, nous vous envoyons un message électronique confirmant que nous avons bien reçu la déclaration.

- **Sûr et confidentiel** – Notre site Web est doté du dispositif de chiffrement le plus sûr en Amérique du Nord.
- **Amélioration continue des services** – Les services électroniques de l'ARC sont testés continuellement, et des services nouveaux et meilleurs sont élaborés à l'intention des professionnels de l'impôt.

## **Comment fonctionne la TED?**

### **Pour les déclarations de revenus et de prestations des particuliers**

Le service de transmission TED requiert l'utilisation d'un logiciel de préparation de déclarations professionnel homologué pour la TED. Vous trouverez la plus récente liste des logiciels homologués dans notre site Web à [www.arc.gc.ca/ted](http://www.arc.gc.ca/ted).

Une fois les déclarations préparées, vous pouvez les transmettre par la TED de deux façons :

- vous pouvez les envoyer une à la fois et obtenir une confirmation instantanée;
- vous pouvez les grouper en lots, en soumettre jusqu'à 60 à la fois et obtenir une confirmation ultérieure.

### **Pour les déclarations de revenus des sociétés (T2)**

Une fois autorisé, vous pouvez également utiliser votre numéro TED (au lieu d'un code d'accès) pour transmettre des déclarations de revenus des sociétés (T2), en utilisant le système de transmission par Internet des déclarations des sociétés. Pour en savoir plus, visitez le [www.cra-arc.gc.ca/eservices/tax/business/corpnnet/menu-f.html](http://www.cra-arc.gc.ca/eservices/tax/business/corpnnet/menu-f.html).

## **Le Système électronique de notification de débits**

Les déclarants par voie électronique ont également accès au Système électronique de notification de débits (SEND) de l'ARC. Le SEND fournit des renseignements préliminaires, comme la présence d'un solde en souffrance, d'un prêt étudiant ou de remboursements prévus au Régime d'accèsion à la propriété.

## **Comment s'inscrire?**

Les nouvelles inscriptions doivent être soumises en ligne à [www.arc.gc.ca/ted](http://www.arc.gc.ca/ted) et comprendre une adresse de courriel.

Une fois que tous les renseignements nécessaires nous ont été soumis, nous attribuons au demandeur un numéro TED et un mot de passe. Toutefois, le numéro TED n'est activé (pour permettre la production réelle de déclarations) qu'après vérification des critères d'admissibilité.

Comme mesure de sécurité supplémentaire et pour nous assurer que tous les utilisateurs de la TED adhèrent à des normes élevées de conduite et d'intégrité, nous vérifions l'admissibilité de chaque demande avant de l'approuver. Pour en savoir plus sur les critères d'admissibilité, visitez le [www.arc.gc.ca/ted](http://www.arc.gc.ca/ted).

## **Pour renouveler votre participation**

Vous n'avez pas à présenter une nouvelle demande chaque année, mais vous devez indiquer votre désir de participer au programme chaque année suivante en renouvelant (confirmant) votre demande existante avant le début de la prochaine période de production des déclarations.

Chaque automne, nous envoyons un rappel de renouvellement aux participants.

## **Réseau de soutien**

Nous fournissons des renseignements techniques sur la TED dans notre site Web à [www.arc.gc.ca/ted](http://www.arc.gc.ca/ted) et des mises à jour régulières par courriel. Toutefois, si vous ne pouvez obtenir de réponse à vos questions ni de ces sources ni de votre fournisseur de logiciel, vous pouvez appeler l'un des bureaux d'aide de la TED pour obtenir une aide supplémentaire.

## **Commentaires et suggestions**

Nous accueillons vos commentaires sur le service de la TED. Veuillez transmettre vos commentaires et suggestions par courriel à l'adresse [TED\\_commentaires@ccra-adrc.gc.ca](mailto:TED_commentaires@ccra-adrc.gc.ca) ou par téléphone ou télécopieur à l'un des bureaux d'aide de la TED (liste sur la couverture arrière).

## Bureaux d'aide de la TED

**Centre fiscal de St. John's**  
C.P. 12071, succursale A  
St. John's NF A1B 3Z1

Appels locaux : (709) 772-5809  
Appels interurbains : 1 800 563-2331  
Télécopieur : (709) 772-3611

**Centre fiscal de Jonquière**  
C.P. 1900, succursale PDF  
Jonquière QC G7S 5J1

Appels locaux : (418) 699-0735 (poste 2900)  
Appels interurbains : 1 888 699-0735 (poste 2900)  
Télécopieur : (418) 699-0712 ou 1 800 497-5806

**Centre fiscal de Shawinigan-Sud**  
C.P. 5000, succursale Bureau-chef  
Shawinigan-Sud QC G9N 8M1

Appels locaux : (819) 537-5753  
Appels interurbains : 1 800 265-6201  
Télécopieur : (819) 536-5487 ou 1 888 959-2929

**Bureau des services fiscaux  
de Sudbury**  
1050, avenue Notre-Dame  
Sudbury ON P3A 5C1

Appels locaux : (705) 670-6499  
Appels interurbains : 1 800 361-6283  
Télécopieur : (705) 670-6500

**Centre fiscal de Winnipeg**  
66 Stapon Road  
Winnipeg MB R3C 3M4

Appels locaux : (204) 983-2281  
Appels interurbains : 1 800 461-1806  
Télécopieur : (204) 984-5302

**Centre fiscal de Surrey**  
9755 King George Highway  
Surrey BC V3T 5R8

Appels locaux : (604) 585-7369  
Appels interurbains : 1 800 268-1822  
Télécopieur : (604) 951-7011

**Centre fiscal de Summerside**  
275 Pope Road, bureau 105  
Summerside PE C1N 6E8

Appels locaux : (902) 432-5316  
Appels interurbains : 1 877 522-2061  
Télécopieur : 1 877 522-2062

Pensez à recycler!



Imprimé au Canada